

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf mars à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 15 mars 2021 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - Mme Corinne CASTAING - M. Philippe CRETOIS - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Joël ANTOINE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - M. Gérard PAILLOUX, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Kevin BRAULT à Mme Corinne CASTAING
Mme Catherine LARGETEAU à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absente : Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Patrick PÉREZ, secrétaire de séance

* * *

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Budget de la commune

1. Approbation du compte de gestion 2020
2. Approbation du compte administratif 2020
3. Affectation du résultat 2020
4. Vote des taux d'imposition
5. Vote du budget primitif 2021

Budget annexe Transports Scolaires

6. Approbation du compte de gestion 2020
7. Approbation du compte administratif 2020
8. Affectation du résultat 2020
9. Vote du budget primitif 2021

Informations :

- Lancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un pôle de santé

Questions diverses

* * *

Délibération n°1 portant le n°08/2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2020 est adopté.

Délibération n°2 portant le n°09/2021
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte administratif 2020 qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL BUDGET			
Fonctionnement (sf 002)	2 588 152.28	2 653 209.13	+ 65 056.85
Investissement (sf 001)	730 485.10	1 475 689.36	+ 745 204.26
002 Résultat de fonct. reporté N-1		346 952.29	+ 346 952.29
001 Solde d'inv. N-1	201 445.75		- 201 445.75
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	2 588 152.28	3 000 161.42	412 009.14
Investissement	931 930.85	1 475 689.36	543 758.51

Considérant les restes à réaliser et les recettes à encaisser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	48 960.35	532 507.96	+ 483 547.61

M. Bernard CAPDEPUY est élu président en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. Bernard CAPDEPUY,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2020.

Délibération n°3 portant le n°10/2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Décide, à l'unanimité,

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	+ 65 056.85€
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA) Part affectée à l'investissement	Excédent Déficit	+ 346 952.29€
3- Résultat de clôture à affecter	Excédent Déficit	+ 412 009.14€

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement de l'exercice	Excédent Déficit	+ 745 204.26€	
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	- 201 445.75€	
3- Résultat comptable cumulé	R 001 D 001	Excédent Déficit	+ 543 758.51 €
4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		- 48 960.35€	
5- Recettes d'investissement restant à réaliser		+ 532 507.96€	
6- Soldes des restes à réaliser		+ 483 547.61€	
(B) Besoin (-) réel de financement	D001		
Excédent (+) réel de financement			1 027 306.12€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) : 0€

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002) :

412 009.14€
Total : 412 009.14€

Résultat déficitaire en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 412 009.14	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 543 758.51 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Délibération n°4 portant le n°11/2021 **TAUX D'IMPOSITION 2021**

M. le Maire explique que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est figé pour les années 2021 et 2022 au taux voté au titre de l'année 2019.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

- Foncier bâti : 17,55 %
- Foncier non bâti : 48,26 %

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Considérant le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à :

- Foncier bâti : 17,55 %
- Foncier non bâti : 48,26 %

Délibération n°5 portant le n°12/2021
BUDGET 2021

M. le Maire présente le projet de budget 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	2 009 313.14	1 597 304.00
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Résultat reporté N-1		412 009.14
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		2 009 313.14	2 009 313.14

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	2 836 323.26	2 172 546.54
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1	48 960.35	532 507.96
	Solde d'exécution reporté N-1		543 758.51
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		2 885 283.61	3 248 813.01

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité,

Adopte le budget primitif 2021.

Vote :

Pour : 15

Contre : 3 (Mme Marie-Christine Kernevez (avec pouvoir) – M. Gérard Pailloux)

Abstention : 0

Délibération n°6 portant le n°13/2021
COMPTE DE GESTION 2020 DU TRANSPORT SCOLAIRE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget du Transport scolaire dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2020 est adopté.

Délibération n°7 portant le n°14/2021
TRANSPORT SCOLAIRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, sur le compte administratif 2020 du Transport Scolaire, qu'il a dressé,
Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandat émis	Titre émis	Résultat
Section exploitation	17 532.53	17 306.33	- 226.20
Section investissement	0	2 000.98	+ 2 000.98

Résultat d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	+ 10 241.76	- 226.20	+ 10 015.56
Investissement	+ 4 341.24	+ 2000.98	+ 6 342.22

M. Bernard CAPDEPUY est élu président en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi,

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. Bernard CAPDEPUY,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2020 du Transport Scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Transport Scolaire de l'exercice 2020,

Décide à l'unanimité,

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice	Excédent		
	Déficit	-	226.20€
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)	Excédent	+	10 241.76€
	Déficit		
3- Part affectée à l'investissement			0€
4- Résultat de clôture à affecter	Excédent	+	10 015.56€
	Déficit		

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement	Excédent	+	2 000.98€
	Déficit		
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent	+	4 341.24€
	Déficit		
3- Résultat comptable cumulé	R 001	Excédent	+ 6 342.22€
	D 001	Déficit	
4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
5- Recettes d'investissement restant à réaliser			0€
(B) Besoin (-) réel de financement	D001		
Excédent (+) réel de financement		+	6 342.22€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) : 0€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du Budget N +1) :

Total : + 10 015.56€

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 10 015.56€	D001 : solde d'exécution n-1	R001 : solde d'exécution n-1 6 342.22€

Délibération n°9 portant le n°16/2021
TRANSPORT SCOLAIRE - BUDGET 2021

M. le Maire présente le projet de budget 2021 pour le Transport Scolaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	19 485.98€	9 470.42€
	Restes à réaliser N-1		
R E P O R T S	Résultat reporté N-1		10 015.56€
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	19 485.98€	19 485.98€

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	8 055.20€	1 712.98€
	Restes à réaliser N-1		
R E P O R T S	Solde d'exécution reporté N-1		6 342.22€
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	8 055.20€	8 055.20€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du Transport Scolaire 2021

La séance est levée à 22 heures.